



LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

FEVRIER 2020

Chers Adhérents,

En ce début d'année, nous tenons à remercier les adhérents qui nous ont retourné le questionnaire fermage, parvenu avec le renouvellement d'adhésion 2020. Pour ceux qui ne l'ont pas encore renvoyé merci de le faire rapidement. L'analyse de vos réponses va nous permettre de préparer la prochaine réunion de la Commission Consultative des Baux Ruraux de Seine et Marne, dans le but de fixer une nouvelle grille des Maxima et Minima des fermages. Cela permettra aussi de mettre en discussion une réforme, dans les autres départements Franciliens, très en retard dans la révision des fermages. C'est la une réforme importante et attendue par les Propriétaires. Cela permettra aussi d'harmoniser les grilles des fermages en IDF dans le respect des spécificités de chaque département.

Au regard des enquêtes que nous avons déjà reçu et analysées, nous constatons que beaucoup de baux ne sont pas conformes aux évolutions du statut du fermage. Ce constat nous permettra au fur et à mesure de la publication de cette LETTRE de vous informer et conseiller sur des points précis qui nécessitent votre attention. Nous vous rappelons que cette enquête est anonyme, confidentielle et aura un impact très fort dans nos discussions. A ce jour, seulement 25 % des adhérents nous ont répondu!! Il est encore temps, aussi nous comptons sur vous pour nous aider, l'amélioration de vos fermages donc de vos revenus est en jeu !

L'union fait la force !

RAPPELS:

L'adhésion à notre Syndicat vous assure (gratuitement) à une Responsabilité Civile Propriétaire.

Il est donc important et nécessaire que vous renouveliez votre adhésion avant le 30 mars pour continuer d'en bénéficier. Une seule obligation: déclarer votre surface totale en Propriété par commune, comprenant: terres, petits bois, friches landes et mares.

Souvent questionnés, nous vous rappelons que l'abonnement à la

Revue

LA PROPRIETE PRIVEE RURALE

est directement géré par la Fédération Nationale.

Lorsque 11 numéros, vous ont été envoyés, c'est le service comptable de la revue qui vous adresse une demande de réabonnement.

Règlement direct à PARIS.

En page deux de cette LETTRE nous publions avec l'accord de son

auteur,

Yann DUBOIS de LA SABLONNIERE
un article:

QUAND LES ECOLOGISTES FLIRTENT AVEC "L'ESCROLOGISME"

GERER – ENTREPRENDRE - TRANSMETTRE

Votre Syndicat sur
TWITTER :
ppr75_info

INDICE DES FERMAGES :

L'indice des fermages pour 2019/2020, s'établit à : 104,76

La variation de cet indice est de :
Plus 1,66 %
Variation entre 2018 et 2019

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :

- Conseils personnalisés
- Bases de données actualisées
- Confidentialité

Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en Janvier.

Indice de référence des loyers IRL : 4° trimestre 2019 : 130,26 soit + 0,95% sur un an.